



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communiqué de presse

Jeudi 07 février 2019

LPO PACA
Ville Saint-Jules
6 avenue Jean-Jaurès
83400 Hyères

Tél. : 04 94 12 76 52
Web : <http://paca.lpo.fr>

Contacts presse

- ▶ **François GRIMAL**
Président LPO PACA
Port. : 06 20 48 59 51
Email : rouge.arbois@gmail.com
- ▶ **Magali GOLIARD**
Directrice adjointe LPO PACA
Port. : 06 70 70 07 89
Email : crsfs-paca@lpo.fr

Partenaires



Sans financement de l'État, le centre de sauvegarde de la faune sauvage de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur situé à Buoux (Vaucluse) ferme ses portes en février 2019.

Ce centre basé à Buoux dans le Vaucluse accueillait chaque année près de 1500 oiseaux et des petits mammifères, tels que les écureuils et les hérissons. Il fermera ses portes en février. Propriété du Parc naturel régional du Luberon et géré par la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet établissement avait acquis un très grand professionnalisme pour les soins sur la faune sauvage en lien avec des vétérinaires. Le savoir-faire des permanents en matière de médiation, entre la faune sauvage et les habitants de la région, était reconnu par tous.

Les responsables du centre regrettent amèrement un manque de soutien de l'Etat. En effet, la faune sauvage est sous la responsabilité des pouvoirs publics, mais la prise en charge effective des animaux en détresse est assumée par un réseau d'une centaine de citoyens bénévoles, de vétérinaires bénévoles et de deux salariées de la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le financement de l'État pour ce centre était jusqu'alors dérisoire et n'est plus garanti en 2019. La fin des emplois aidés a également engendré un surcoût des dépenses de fonctionnement d'un tel établissement. Dans le cadre de la prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire à travers le plan climat « Région Sud : une Cop d'Avance », la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur avait signé une convention cadre 2018-2020 avec le Parc naturel régional du Luberon et la LPO PACA pour la gestion du centre. Cependant, nous ne savons pas si cette convention se déclinera en subvention annuelle de la part du conseil régional en 2019.

Cette incertitude financière ne permet pas d'ouvrir l'accueil aux animaux, même partiellement, sans aucune garantie de pouvoir les soigner jusqu'au bout.



Collision véhicule avec une buse variable © CRSFS-LPO PACA

C'est un coup dur pour les défenseurs des animaux qui ont alerté les politiques et institutions depuis des années sur la précarité financière de ce centre. Les dirigeants de la LPO regrettent le manque d'empathie pour la faune sauvage en général dans les plans stratégiques pour la biodiversité et le manque de considération à l'égard des animaux en détresse qui sont impactés par les activités humaines : les collisions avec les véhicules ou les baies vitrées, les dénichages, les empoisonnements, les tirs illégaux, etc.

Il appartiendra donc maintenant aux préfets des départements, à l'Agence française de la biodiversité ainsi qu'à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de réceptionner les appels, de prendre en charge l'acheminement et d'assurer les soins des animaux sauvages impactés par les activités humaines.

Une liste des contacts sera mise à disposition des « découvreurs » d'animaux qui n'ont pas le droit de détenir et de transporter des espèces animales sauvages.

Après plus de 20 ans d'existence, ce centre de sauvegarde avait permis à une dizaine de milliers d'animaux sauvages impactés par les activités humaines de retrouver la nature. Malgré le dévouement continu de centaines de personnes, cette aventure humaine et écologique s'arrête.



Circaète Jean-le-Blanc en soin © CRSFS-LPO PACA



Hibou des marais en détresse, espèce de la faune sauvage européenne © CRSFS-LPO PACA

